

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le cinq septembre à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le trente août deux mil vingt-trois, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

**1- Aménagements des « Rue du bord de Mer » et « Rue des Ecoles » – Aménagement sécuritaire – Soutien financier du Département.**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat du Département ayant pour objet le financement partiel des travaux d'aménagement sécuritaire des rues du bord de mer et des écoles,
- DEMANDE, dans le cadre de ce programme, le bénéfice d'une subvention départementale au titre du volet Investissement du contrat de territoire 2023-2028.

**2- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**

Le conseil municipal, à la majorité :

- DECIDE de majorer de 60 %, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

**3- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 et détermination du mode de gestion et de la durée des amortissements.**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et ses trois budgets annexes (*restaurant, cellules commerciales et lotissement Le Douvion*).

**4- Activités sportives périscolaires pour les enfants de la commune proposées par l'amicale laïque de Cancale - Subvention communale 2023.**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'octroi, en 2023, d'une somme de 500 € à l'amicale laïque de Cancale pour les activités sportives périscolaires qu'ils proposent aux enfants de la commune et leur acheminement en navette.

**5- Saint-Malo Agglomération - Convention relative à l'implantation de Points d'Apport Volontaire sur la commune.**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention relative à l'implantation de matériel de déchets produite par Saint-Malo Agglomération :

| Adresses                                    | Type de matériel      | Nombre | Flux de déchets collecté |
|---|-----------------------|--------|--------------------------|
| La Ville-es-Brune - Aire camping-car        | Colonne semi-enterrée | 2      | ORDURES<br>MENAGERES     |
|   | Colonne semi-enterrée | 1      | EMBALLAGES<br>MENAGERS   |
|   | Colonne semi-enterrée | 1      | VERRE                    |
| Adresses                                    | Type de matériel      | Nombre | Flux de déchets collecté |
| Le Fedeuil                                  | Colonne aérienne      | 1      | VERRE                    |
| Place Victor Hugo                           | Colonne aérienne      | 1      | VERRE                    |
| Rue des alleux - stade camping              | Colonne aérienne      | 1      | VERRE                    |
| Rue des alleux - salle intergénérationnelle | Colonne aérienne      | 1      | VERRE                    |
| Rue de la Masse                             | Colonne aérienne      | 1      | VERRE                    |

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Saint Malo  
Commune de HIREL